



Affiché le 30/06/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 26 06 03

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Fabien Guglielmino et Madame Audrey Legeret

Étaient absents : Monsieur Michel Calmet et Madame Christine Beille Tourscher

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération n° 26 03 05 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs »,

Considérant la réorganisation des services de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et les besoins qui en découlent,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les effectifs de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu l'avis du CST en date du 26/05/2026,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets primitifs des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au chapitre 012.

Le 1^{er} Vice-président, Monsieur Francis TUJAGUE, propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Emplois permanents :

- L'ouverture d'1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe 35h
- L'ouverture d'1 poste de technicien 35h
- L'ouverture d'1 poste d'éducateur jeunes enfants 35h
- L'ouverture de 5 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale 35h
- L'ouverture d'1 poste d'agent social 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint administratif 12h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint administratif 17h30
- La fermeture d'1 poste d'agent de maitrise 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale 28h
- La fermeture d'1 poste d'agent social principal 2ème classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'agent social 21h

En cas d'impossibilité de pourvoir les postes sur emplois permanents cités ci-dessous par voie statutaire, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels en raison notamment d'absence ou d'inadéquation de candidatures d'agents fonctionnaires.

Ainsi, pour chacun des postes précités :

➤ **Educateur jeunes enfants (35h)**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Educateur de jeunes enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le Diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Educateur Jeunes Enfants.

➤ **Auxiliaire de puériculture de classe normale (35h)**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Auxiliaire de puériculture en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale.

➤ **Agent social (35h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Agent petite enfance en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Agent social.

Les agents percevront le régime indemnitaire afférent à leurs fonctions, sujétions et expériences professionnelles.

Le recours aux contractuels pourra également se faire sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Décide de modifier le tableau des effectifs comme proposé en annexes

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

AR Prefecture

006-240600593-20260625-B260603-DE
Reçu le 30/06/2026

Décision n° 26 06 03

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel,
Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Fabien Guglielmino et Madame Audrey Legeret*

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS" at the top and "06 - SNS" at the bottom. The center of the stamp contains the text "55 bis RD 2204" and "06440-BLAUSASC". A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

AR Prefecture

006-240600593-20260625-B260603-DE
Reçu le 30/06/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS - JUIN 2026

EMPLOIS FONCTIONNELS (exclusivement pourvus par des fonctionnaires)					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
EMPLOIS PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	2	0	2	0
Attaché	A	2	0	2	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	1	1
Rédacteur	B	3	1	3	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	3	2	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	3	0	3	0
sous total		17	4	15	2
Filière Technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	5	0	4	1
Agent de maitrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9	0	6	3
Adjoint technique	C	20	3	18	2
sous total		41	4	35	6
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	5	0	4	1
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	2	1	2	0
Educateur de jeunes enfant	A	8	1	6	2
Moniteur-Educateur	B	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	2	2	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	21	4	12	9
Agent social principal 1ère classe	C	2	1	2	0
Agent social principal 2eme classe	C	13	3	13	0
Agent social	C	10	3	9	1
sous total		65	16	52	13
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
TOTAL GENERAL					
		125	24	104	21

AR Prefecture		TABLEAU DES EFFECTIFS - JUIN 2026					
006-240600593-20260625-B260603-DE		EMPLOIS NON PERMANENTS					
Reçu le 30/06/2026	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Motif	Durée Maximum	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative							
Rédacteur	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1
sous total		2	0			0	2
Filière Technique							
Ingénieur	A	1	1	contrat de projet	1 an	1	0
Technicien	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	accroissement d'activité	1 an	2	0
Adjoint technique	C	4	1	accroissement d'activité	1 an	2	2
sous total		8	2			5	3
Filière Médico-Sociale							
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	0	accroissement d'activité	1 an	3	0
Agent social	C	6	2	accroissement d'activité	1 an	2	4
sous total		9	2			5	4
TOTAL GENERAL		19	4			10	9